



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

Bruxelles, le 10 octobre 2007

Boulevard Albert II, 33
North Galaxy, TB 26^{ème} étage
1030 BRUXELLES

**Le MINISTRE
Adjoint au Ministre des Finances**

Cellule Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Année d'imposition 2007:
La déclaration électronique à l'impôt des sociétés : un succès !

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier REYNDERS ainsi que le Ministre chargé de la Modernisation des Finances et de la Lutte contre la fraude fiscale Hervé JAMAR, se réjouissent du nombre de déclarations à l'impôt des sociétés introduites par voie électronique.

Au 2 octobre 2007, 76.230 déclarations exercice d'imposition 2007 ont été introduites via Vensoc.

A titre de comparaison, pour l'exercice d'imposition 2006, 32.914 déclarations électroniques avaient été souscrites à la date de la 1^{ère} échéance de rentrée des déclarations.

L'envoi électronique peut se faire par l'application Vensoc depuis l'exercice d'imposition 2005.

L'introduction d'une déclaration électronique se déroule en deux phases.

- 1) L'utilisateur peut télécharger la déclaration électronique et les annexes standard sous forme de fichier PDF via Vensoc. Il peut enregistrer ce fichier sur son ordinateur pour le compléter, le conserver et, tant qu'il n'a pas été envoyé, éventuellement le corriger.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Ingrid Kempeneers

Communication

Tél : 02 576 83 79 – Fax : 02 579.66.53

E-mail : ingrid.kempeneers@ckfin.minfin.be

.be

- 2)** Lorsque la déclaration et les annexes ont été complétées, elles peuvent être électroniquement envoyées à l'administration. Si l'envoi s'est correctement déroulé, un accusé de réception sera délivré.

Pour rappel, les sociétés qui introduisent leurs déclarations via Vensoc disposent, comme l'année passée, d'une période supplémentaire d'un mois par rapport à la date d'introduction de la déclaration papier.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site portail du SPF Finances (www.minfin.fgov.be > autres E-services > Vensoc).